

# ART ET MÉMOIRE. LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

## Pourquoi une exposition sur les monuments aux morts ?

### Un rapide historique

### Une leçon de mémoire

### Art et symboles

## Quelques remarques sur les inscriptions

Art et mémoire :  
les monuments aux morts  
de la Grande Guerre



Exposition réalisée par le service éducatif des archives départementales de la Corrèze  
Benoît Joudiou et Julien Mendès, service éducatif avec la collaboration de  
Jacques Jaurion, Véronique de Lavarde, Jean-Marc Nicita, Stéphanie Raynaud

## Pourquoi une exposition sur les monuments aux morts ?

Les monuments aux morts de la Grande Guerre constituent aujourd'hui un élément banal dans le paysage urbain de la France. L'éloignement chronologique de la Guerre, la disparition des derniers « poilus » expliquent sans doute la banalisation de ces monuments auxquels nous ne prêtons plus aucun regard, tout en sachant qu'ils font partie de notre cadre quotidien. La faible originalité de la plupart des monuments aux morts (dans la Corrèze comme ailleurs) explique que nous ne percevons même plus le langage symbolique utilisé par les auteurs. Quatre-vingts années après leur construction, ces monuments seraient devenus a-historiques : nous ne voyons plus le monument lui-même, mais sa seule fonction, et le message qu'il transmet semble à tout jamais figé dans la pierre.

Cette exposition vise modestement à réintégrer le monument aux morts dans notre champ visuel, à permettre une relecture d'un langage qui est d'un autre temps, mais qui touche à notre humanité et surtout à l'examen de la « mémoire » nationale. À côté du dossier iconographique (une sélection de monuments aux morts corréziens) nous présentons aussi un certain nombre de documents et d'articles de journaux qui restituent toute la signification de ces petits mémoriaux que sont les monuments aux morts.

Seule la connaissance du contexte historique peut redonner aux monuments aux morts tout le sens qu'ils ont perdu. Et c'est ainsi que l'on mesure, un demi-siècle après la dernière grande guerre européenne, la distance qui nous sépare d'un patriotisme sincère, mais reposant sur le mythe d'une guerre toujours « glorieuse ». Certes, la laideur et la tragédie de la guerre n'a pas été occultée, comme en témoignent les symboles et les scènes exprimant d'abord le deuil et l'infinie tristesse de la mort d'une génération d'hommes jeunes (1 350 000 en France, soit près d'une personne sur vingt-huit). Mais la guerre encore trop présente dans les années vingt incarnait avant tout le plus noble don que des citoyens pouvaient faire à la patrie : le sacrifice de leur vie. Depuis la Révolution française, la construction de la Nation n'avait pas cessé de s'appuyer sur ce mythe de la guerre, qui révélait les plus hautes vertus civiques : le courage et le don de soi « *pro patria* ».

Parallèlement à cette restitution du sens, nous souhaitons aussi que l'exposition exprime la voix d'une génération qui a souffert comme peu d'autres avant elle, et qui nous interroge encore aujourd'hui sur le sens de la vie, sur la conception de la patrie, et sur un avenir qu'elle espérait définitivement débarrassé de l'horreur de la guerre.

## Un rapide historique

Avant la Première Guerre mondiale, la France avait déjà connu la construction de nombreux monuments aux morts : il s'agissait de commémorer le sacrifice des combattants de la guerre de 1870-1871. Mais dès les années 1915-1916, on prit conscience que la nouvelle guerre était sans commune mesure avec les précédentes : la barbarie de la guerre était amplifiée par les nouvelles technologies, et le bilan devait être autrement plus important.

Dès 1919 commença la commémoration de la disparition tragique de cette génération perdue : 1 350 000 hommes jeunes, dans une France où la natalité était déjà très basse. Cette tragédie fut donc celle des populations rurales tout autant que celle des grandes villes.

[Une série de lois](#) (1919-1925) organisa l'érection de monuments commémoratifs, puis les cérémonies qui devaient s'y tenir. Seule la République française favorisa un mouvement d'une telle ampleur.

Aujourd'hui encore cette vague de constructions surprend : en une quinzaine d'années (mais surtout au cours des années 1920-1925), on assiste à la construction de près de 30 000 monuments, qui bout à bout formeraient un mur d'une soixantaine de kilomètres. Ce phénomène massif donne toute la mesure de l'omniprésence de ce qui devait demeurer dans les consciences et pour la postérité la « Grande Guerre ».

[Le financement](#) fut assuré en partie par les communes, mais aussi par l'État, qui accorda une subvention proportionnelle aux pertes de la commune. Des souscriptions publiques et des dons privés s'ajoutèrent à l'effort national.

En général, l'emplacement choisi par la commune était un terrain public, ou [cédé par un particulier](#), situé à proximité de [la mairie](#), de l'église, voire de l'école. Dans les petits villages, le principal carrefour était favorisé. D'autres emplacements accueillirent le monument au mort communal, ou un second monument commémoratif dans le cimetière, ou parfois dans l'église. Le choix de l'emplacement était soigneusement étudié. La valeur symbolique d'une église ou d'un cimetière pouvait heurter des consciences républicaines, tandis que d'autres voix s'élevaient pour réclamer un emplacement plus conforme à la foi et au deuil des familles des victimes que la simple proximité des bâtiments publics.

Le monument, une fois érigé, était inauguré en grande pompe. Les cérémonies d'inauguration, tout comme celles qui commémorèrent chaque année le 11 novembre, ne firent pas taire les petites chicaneries politiques locales au sujet des monuments aux morts, mais du moins l'unité de façade fut-elle le plus souvent respectée. Aussi ces inaugurations associaient-elles en général une cérémonie religieuse et républicaine (avec des chants des enfants des écoles). Les anciens combattants furent les maîtres d'œuvre de ces cérémonies en mémoire de leurs frères d'armes, envers lesquels ils ressentaient une communauté de destin parfois plus forte qu'avec les vivants « de l'arrière ». La cérémonie s'achevait par l'émouvant « appel aux morts » : chaque « enfant » de la commune tué à la guerre était nommé et l'assistance répondait « mort pour la France ».

Ces cérémonies fournirent aussi l'occasion de discours sur la mémoire, dont nous présentons quelques extraits. Au fil du temps, dès les années 1920, nous assistons cependant à une politisation de ces discours : la mémoire elle-même devient un enjeu politique important dans une France où les quatre années d' « Union sacrée » n'ont pas fait taire les querelles intestines.

*LOI relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre.*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre de 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

Art. 2. — Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

Art. 3. — L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées, de terre et de mer, morts pour la France nés ou résidant dans la commune.

Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune.

Pour les français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né, ou a résidé le combattant mort pour la patrie.

Art. 4. — Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre, tombés au champ d'honneur, sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

Art. 5. — Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie.

La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées réglera les conditions de leur attribution.

Art. 6. — Tous les ans, le 1<sup>er</sup> ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Art. 7. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 octobre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :  
*Le ministre de l'intérieur,*

J. PAMS.

*Le président du conseil, ministre de la guerre,*  
GEORGES CLEMENCEAU.

*Le ministre des finances,*  
L.-L. KLOTZ.

Le PREFET de la CORREZE

à M.M. les MAIRES du Département.

La loi de finances du 31 Juillet dernier a fixé, en son article 81, les conditions dans lesquelles des subventions seront accordées par l'Etat aux communes pour les aider à l'érection de Monuments aux Morts de la Grande Guerre et a établi les barèmes qui doivent servir au calcul de ces subventions.

Cet article est ainsi conçu :

"ARTICLE 81. -- Les subventions accordées par l'Etat aux communes par application de l'article 5 de la loi du 25 Octobre 1919, en vue de glorifier les Héros de la Guerre, seront calculées d'après les barèmes ci-après, en raison du nombre des Combattants nés ou résidant dans la commune, qui sont morts pour la Patrie, comparé au nombre des habitants de la commune déterminé par le recensement de 1911, et en raison inverse de la valeur du centime communal démographique de l'année où la subvention est accordée".

Les barèmes sont au nombre de deux :

BAREME N° 1

Nombre des Morts comparé à la population de 1914.	Coefficient de la subvention de l'Etat.
Moins de 1 %	4 % des crédits inscrits au budget.
1 % à 2 %	5 %
2 % à 3 %	6 %
3 % à 4 %	7 %
4 % à 4,5 %	8 %
4,5 % à 5 %	9 %
5 % à 5,5 %	10 %
5,5 % à 6 %	11 %
6 % à 7 %	12 %
7 % à 8 %	13 %
8 % à 9 %	14 %
Plus de 9 %	15 %

BAREME N° 2

Valeur du centime rapporté à la population (en 100 habitants)	Coefficient de la subvention complémentaire.
Inférieure à 3 frs	11 % des crédits inscrits au budget
Inférieure de 3,01 à 4 Frs	10 %
4,01 à 5	9 %
5,01 à 6	8 %
6,01 à 7	7 %
7,01 à 9	6 %
9,01 à 11	5 %
11,01 à 13	4 %
13,01 à 15	3 %
15,01 à 20	2 %
Supérieure à 20 Frs	1 %

Les dossiers de demandes de subventions continueront à être constitués dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle du 10 Mai 1920, insérée au Recueil des Actes administratifs N° 3 de 1920; ils devront être complétés par les indications figurant aux barèmes 1 et 2 annexés à la loi du 31 Juillet 1920. Le montant de la subvention demandée par la municipalité devra en outre être précisé.

SERVICE VICINAL

L'Agent Voyer



A M \_\_\_\_\_

Commune d'Espéroux  
Monument commémoratif aux morts

Je retourne à M. Puygald  
Voyer d'arrondissement le projet ci-joint rectifié  
selon les indications de sa note ci-  
inclinée.

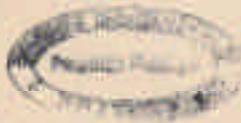
Dans le projet primitif le  
monument était surmonté de la  
croix chrétienne parce que M. de  
Bonnapes ne cédait gratuitement  
le terrain qu'à cette condition.

En remplaçant cette  
croix par la croix de guerre l'équilibre  
religieux disparaît et M. de Bonnapes  
insistait à refuser de céder  
le terrain.

La Municipalité a dû  
rechercher un autre emplacement  
et a choisi l'angle sud du jardin  
de M. Yvon Mareuil (voir croquis ci-joint)  
Cet emplacement coûte environ  
300<sup>fr</sup>.

M. le Maire désire que  
la Croix de guerre couronne le  
monument, ainsi qu'il est indi-  
qué au plan.

Uzerche 30 mai 1906  
L'Agent Voyer  
L. Marquay



Merlines le 27 novembre 1921



Monsieur le Préfet du Département  
de la Gironde à Lille,

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés habitants de la commune  
de Merlines, avons l'honneur de profiter  
auprès de Monsieur le Préfet, pour l'emplacement  
du Monument des "Morts pour la Patrie".  
Cet emplacement a été fixé dans l'enceinte de  
la gare et il nous semble Monsieur le Préfet  
qu'il a été mal choisi. Il est un sergent  
particulier que la compagnie ne peut s'éloigner  
qu'elle soit pour un temps indéterminé,  
mais tout elle reste maîtresse de l'endroit et  
par suite, elle peut remanier à ce qu'on  
réplace le Monument.

N'aurait-on pu le placer sur une place  
publique? Nous avons à Merlines, en  
face de la Maison commune, une  
place assez abasissant à la porte de  
la Meurie. Nous croyons, Monsieur le  
Préfet, que la place du monument  
pour nos fils, aurait été mieux choisie  
devant la Meurie où nous nous réunissons.

tout pour nos joies et nos devoirs. A deux  
 pas de l'école, il aurait constamment  
 rappelés l'heureux des enfants de Verdun,  
 à la mémoire des écoles et nos instituteurs  
 auraient eu là de nombreuses occasions  
 pour développer et nourrir la foi  
 patriotique de leurs élèves.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,  
 avec mes remerciements, nos respectueuses  
 salutations.

J'aurai l'honneur  
 de vous adresser  
 par la poste  
 F. Vigier

M. Barthelemy  
 Barthelemy

J. Sagelle  
 Sagelle

M. de la Roche  
 de la Roche

## Une leçon de mémoire

L'érection de plus de trente mille « monuments de mémoire » pose encore un problème après plusieurs décennies. Jamais la République n'avait cherché dans une telle proportion à inscrire dans la pierre les valeurs d'une génération. La sélection de textes et de monuments que nous proposons dans l'exposition permet de préciser les grands champs de la mémoire incarnés par les monuments aux morts.

Un premier champ serait celui de la [guerre patriotique](#). Issue de la tradition révolutionnaire française (les volontaires de l'An II), la mémoire patriotique s'est construite autour de ses héros, de ses armées de citoyens-soldats tombés au champ d'honneur. Le sacrifice pour la patrie s'exprime à travers [les inscriptions](#), et dans certaines figurations de l'art statuaire (allégories patriotiques, mort du soldat tenant le drapeau). Le héros patriotique est courageux : plusieurs visages sculptés expriment la volonté et la force.

Un autre champ, qui en découle naturellement, serait [la sacralisation de la mort](#). Au-delà du deuil familial, associé aux monuments grâce à l'inscription individuelle de chaque soldat tué, apparaît un culte des morts républicain mais profondément inspiré par des traditions chrétiennes. La mort « *pro patria* » exprime non seulement la guerre patriotique, mais aussi toute la mystique nationale telle qu'elle existe depuis le Moyen Âge. En effet, l'Église louait elle aussi le sacrifice de ceux qui meurent « *pro patria* », dans une guerre nationale qui était toujours considérée comme « juste ». Les monuments aux morts sont au croisement de cette double tradition chrétienne et républicaine, associées (malgré les discours politiques antagonistes) dans un même culte des morts. L'amalgame apparaît à travers [les croix](#), parfois chrétiennes, ou le plus souvent sous la forme consensuelle de la croix de guerre. L'espace autour du monument, parfois clos, était sacralisé : seuls les anciens combattants le foulaient pendant les cérémonies. Enfin, au nécrologe prononcé au cours des cérémonies religieuses répondait le nécrologe républicain du 11 novembre (la litanie des « enfants morts pour la France »).

Un troisième champ de la mémoire est davantage tourné vers l'avenir. Les valeurs portées par ces mémoriaux entraînaient une confusion entre les vivants et les morts. Les héros de la République étaient morts pour défendre la patrie et son unité. Leur exemple devait permettre aux vivants de dépasser les divisions politiques du moment. Devant les monuments aux morts, ces petits « autels de la patrie », des officiants célébraient, dès les années 1920, la grandeur des valeurs d'unité et de courage dans la France contemporaine. Dans les discours des anciens combattants et de certains hommes politiques, cet éloge s'accompagnait d'une critique des maux de la société : à la corruption des mœurs, à l'affligeant spectacle des divisions politiques, on opposait l'exemple de ceux qui étaient tombés pour la sauvegarde et [la régénération de la patrie](#).

Enfin, un quatrième champ de la mémoire, peut être plus conforme aux souffrances réelles des familles de victimes et au traumatisme des anciens combattants, condamnait la dernière guerre, la « der des der », au nom des valeurs humanistes et du [pacifisme](#). Il n'y a pas de figuration explicitement pacifiste en Corrèze, mais de rares inscriptions, et surtout quelques discours d'inauguration témoignent de l'existence de ce sentiment.

## CORNIL

M. Estorges, maire de Cornil, prend la parole. Il met le monument sous la garde de la section de Cornil, qu'il félicite de son initiative, puis il dit que ce monument rappelle les pages tristes de notre histoire, les jours de la mobilisation, et il trace la belle résistance des troupes françaises devant l'ennemi. Il parle du courage des Français autour du drapeau, il rend hommage aux femmes, aux vieillards et aux enfants qui ont ravitaillé les armées par leur travail énergique. Ce monument doit être respecté car il rappelle l'héroïsme de nos soldats et la grandeur de la cause qu'ils ont défendue.

*Article extrait du journal Le Combattant Corrèzien du 14 septembre 1929. Arch. dép. de la Corrèze, 36 Pr 1*

Discours de M. Malimont, maire de Tulle.

"Mes chers concitoyens,  
Le voile qui, à cette minute poignante, devant toute une population recueillie et frémissante, vient de tomber là-haut, sur notre *Rocher des Malades* - qui nous rappelle la léproserie du Moyen âge et semble prédestiné à marquer dans notre cité les grandes calamités - découvre à nos regards le symbole douloureux mais combien glorieux de l'héroïsme des vaillants enfants de Tulle et du département, que nous unissons dans une même pensée reconnaissante comme ils sont inséparables dans la mort et qui, ensemble, après de tenaces et sublimes efforts, firent généreusement dans le drame mondial le suprême sacrifice de leur vie à la patrie.

Ils sont si nombreux, hélas, que nous avons dû renoncer à cet appel nominal si émouvant, d'ordinaire usité et auquel répond la vieille formule de nos *Pères Morts au Champ d'Honneur* ; mais, dans notre vénération collective, chacun d'eux est individuellement présent à notre mémoire et, au moment où j'apporte à ces *Héros Immortels* l'hommage ému et sacré de notre admiration, afflue à mon esprit attristé la glorieuse phalange de tous ces noms Tullois qui nous étaient à la fois si familiers et si profondément sympathiques et qui, nous pénétrant jusqu'aux larmes, nous laissent plongés dans une indicible émotion.[...]

C'est une croyance populaire vieille comme le Monde que les Morts parlent et commandent aux vivants. - Le culte des Héros et des Morts est aussi ancien que l'organisation de la Famille. La doctrine des esprits, c'est la morale éternelle ; la tradition et le génie sont le mystère des âges. Eh oui, les Morts commandent ainsi aux vivants! Écoutez-les! Écoutez-les! Ces Hommes Formidables qui par leurs vertus héroïques ont forcé la conscience universelle, vous parleront sans passion et sans haine, uniquement pour le bien général du Pays qu'ils ont sauvé. Ils vous convieront à défendre et à couronner leur œuvre par l'organisation de la victoire et de la Paix. Ils seront pour vous une permanente exhortation à l'union et à la Fraternité afin que s'établisse, durable et définitive, sur les ruines et la mort, cette Paix du Droit et de la Justice, pour la marche vers le progrès, dans la solidarité et la concorde, de cette France pour laquelle ils sont Morts..."

## LAGLEYGEOLLE

"Mesdames, Messieurs, Camarades

Nous nous retrouvons une fois de plus groupés autour d'un monument portant sur sa parure de marbre la liste tragique, pour rendre hommage aux enfants de Lagleygeolle morts pour la patrie.

Pareille manifestation nous est familière pour l'avoir accomplie d'autres fois, car nous avons toujours compris combien nous devons à ceux qui moururent pour que nous vivions.

C'est pourquoi nous avons voué à la mémoire de nos héros une vénération si profonde.

Du séjour des braves où ils jouissent d'une gloire immortelle et d'une paix éternelle, nos morts contemplent avec satisfaction nos marques extérieures de reconnaissance.

"Mais hélas! Leur félicité est souvent contristée par notre fléchissement dans la pratique des nobles vertus dont nos sauveurs nous donnèrent un si bel exemple.

"S'ils acceptent avec joie nos fleurs et nos hymnes, ils voudraient bien par contre nous voir posséder le courage de faire en ce jour -là, devant eux, l'aveu de nos fautes, en prenant la résolution de les imiter dans leur esprit de sacrifice, en renonçant à l'égoïsme d'après-guerre.

Car, ils voient avec tristesse, nos morts.

Une victoire qu'ils payèrent de leur sang, réduite à néant, pendant que des esprits égarés proclament bien haut qu'il faut, pour éviter le retour du terrible fléau, jeter l'oubli, et même le mépris, sur toutes les victimes de la grande tourmente, et accusent d'idées belliqueuses quiconque veut se rappeler.

Pourtant, s'il faut détester la guerre de toute notre âme, nous devons aimer ceux qui l'on faite.

Ils voient aussi, Eux, qui acceptèrent dans un magnifique renoncement, la souffrance et la mort sans fixer de salaire, dans un monde perverti, où le dieu argent commande en maître, des cœurs passionnés par le désir du gain, au point de ne plus savoir où commence et où finit l'honnêteté et capables de n'accomplir un acte que dans la mesure du bénéfice espéré.

Ils voient encore, Eux, qui en d'autres s'unissaient dans la douleur et dans la tombe et même leur sang pour le triomphe d'une France plus belle, des politiciens de toutes marques se débarrasser des soucis du bien public pour ne rêver que de luttes et de discordes afin d'assurer le succès de leurs partis.

Ils voient d'eux même, Eux, qui furent si violents dans l'accomplissement de leur devoir, des tièdes et des indifférents, renoncer au moindre effort et refuser tout concours, pour poursuivre ou sauvegarder l'œuvre entreprise par Ceux qui moururent.

Et dire que la recrudescence des scandales, des passions et des vices, dont l'après-guerre nous offre le lamentable spectacle, a succédé à la période des sacrifices héroïques.

Aussitôt la tombe refermée sur la dépouille de nos sauveurs, un désir intense de jouissance s'empara des survivants.

Est-ce donc là cette moisson qui devait germer d'un sang généreusement versé?

Peut-être avez-vous, mes chers amis, trouvé mes paroles un peu hardies. Qu'importe, il faut avoir le courage de se taire ou de clamer la vérité, si on parle, et c'est pourquoi j'ai cru, qu'en la circonstance, le meilleur discours serait un examen de conscience.

C'est fait."

Discours de M. Albert FABRE, président du Groupe  
Corrézien de l'U. N. C.

...Enfin les difficultés au milieu desquelles se débat  
la France d'après Guerre et le Monde, témoignent  
éloquemment quel fléau fut la guerre et permet  
d'entrevoir quel cataclysme effroyable engendrerait  
son retour.

Nos Morts sont tombés avec au cœur l'espoir que  
leur sang serait le dernier versé que la France et  
le Monde ne connaîtraient plus d'aurore sanglante.

C'est pourquoi les anciens combattants doivent  
seulement s'attacher à la solution du problème et de  
travailler toute leur vie à essayer d'édifier le  
temple de la Paix.

Il faut que nous soyons les artisans, les ouvriers  
laborieux de la Paix, comme nous avons été les  
artisans et les ouvriers laborieux de la Guerre.

Le problème est complexe, car il nécessite une  
nouvelle orientation de l'esprit des Peuples qui  
depuis 1900 ans ont cherché à solutionner les  
conflits internationaux les armes à la main. Comme  
si la Force se trouvait toujours au service du  
Droit, alors que l'expérience des siècles écoulés  
démontre au contraire que trop souvent hélas, la  
force a primé le droit.

Cette tâche magnifique de forger une "conscience  
internationale" nouvelle, les Anciens Combattants de  
tous les Pays alliés l'ont courageusement et  
spontanément assumée.

C'est dans ce but que s'est formée la Fédération  
Interalliée des Anciens Combattants, dont les  
membres éparpillés dans l'Univers entier ont  
entrepris une croisade contre "l'esprit de guerre"  
dont l'aboutissement sera la création d'une ligue  
contre la Guerre qui, une fois formée, permettra au  
Grand Organisme qu'est la Société des Nations, de  
réaliser par étapes l'établissement de la Paix  
internationale.

Ainsi, mes chers camarades, Morts et Vivants, unis  
jusque par-delà de la tombe, auront, en un  
magnifique effort parachevé leur œuvre, en donnant  
la Paix de la Justice et du Droit, à la France et au  
Monde.

*Article extrait du journal Le Corrèzien du 08 décembre 1924. Arch.  
dép. de la Corrèze, 8 Pr 90.*

## SERMENT de PAIX de VERDUN

---



Parce que ceux qui reposent ici et  
ailleurs ne sont entrés dans la Paix des morts  
que pour fonder la Paix des vivants, et parce  
qu'il nous serait sacrilège d'admettre  
désormais ce que les morts ont détesté; la  
Paix, que nous devons à leur sacrifice, nous  
jurons de la sauvegarder et de la vouloir.

---

## Art et symboles

Les monuments aux morts corréziens ne se distinguent pas, il faut le dire d'emblée, par leur originalité ni par un sens esthétique particulier.

La réalisation des monuments aux morts a été confiée à des entrepreneurs de travaux publics et à des industriels qui produisaient en série le même modèle. L'existence de [prospectus publicitaires](#) montre la large diffusion de quelques modèles. Parfois cependant, quelques artistes locaux (comme le sculpteur Froidefond à Brive) ont pu laisser libre cours à leur créativité.

[Une commission technique départementale](#) était chargée d'évaluer la qualité des projets présentés par les communes. Nous avons plusieurs exemples de refus, ce qui montre que l'appréciation esthétique n'était pas totalement négligée. Mais malgré les efforts de la commission, les communes rurales peu enclines à engager des fonds importants dans la construction de leur monument préféraient recourir à des modèles standards sans aucune grâce. La diversité des projets était probablement plus importante que ne le reflètent aujourd'hui les monuments construits, et l'on peut regretter l'abandon de certaines figurations plus audacieuses.

Le monument aux morts corrézien est souvent de [forme pyramidale](#). Parfois, la pyramide est remplacée par une [stèle massive](#), ou un bloc sculpté ([fronton](#), croix massive, ...). Une autre forme fréquente, mais minoritaire, est constituée par les statues qui reposent sur un socle.

Les symboles présentés dans l'exposition ont été classés selon plusieurs grandes catégories. Des symboles ([croix](#), [cercles](#)), utilisés depuis longtemps par le christianisme sont associés à des plantes symboliques (comme [le chêne](#)). Ils expriment le plus souvent le deuil mais aussi l'éternité, la régénération permise par la mort. Cette régénération peut être également comprise comme celle de la patrie.

Les symboles patriotiques et militaires sont les plus nombreux. Ils empruntent à la fois au langage symbolique (certains végétaux, croix de guerre, même si celle-ci était également une décoration militaire réelle, ou encore [coq gaulois](#) agressif) et au langage figuratif (médaillons, casque, [armes](#), ...). L'art statuaire est souvent dénué de toute originalité, mais il témoigne tout de même de ce qu'était l'art académique dans les années 1920. On peut distinguer un art « réaliste », parfois narratif lorsque le soldat est placé dans un environnement guerrier ([tranchées ou combat](#)). Certaines statues sont ainsi un remarquable témoignage, au premier degré, de l'uniforme et de l'équipement d'un soldat français de la Première Guerre mondiale.

Toutefois, l'idéalisation de la guerre patriotique a conduit les auteurs à éliminer les excès dans la représentation de la violence. Les scènes de combat sont exceptionnelles, tout comme les statues de soldats mourants. La figuration de la mort fournit davantage l'occasion de commémorer le sacrifice patriotique (mort avec le drapeau, [dans les bras de la Patrie](#)) que l'horreur des combats (absence de blessures, de mutilations apparentes). De ce point de vue, nous retrouvons la même conception idéalisée de la mort patriotique que dans d'autres genres (cinéma, cartes postales et gravures contemporaines).

Une autre catégorie de statues concerne les femmes. Celles-ci ont de multiples visages. Certaines sont de simples allégories ([Victoire](#), Patrie) ; d'autres figures, plus complexes et plus intéressantes personnifient aussi le deuil de plusieurs générations de femmes : à la douleur de la Patrie pleurant ses enfants s'ajoutent les larmes des mères, des épouses et des sœurs, comme cette jeune corrézienne dans la splendide statue du monument au mort du cimetière de [Sainte-Féréole](#). L'opposition entre la virilité des soldats et des symboles militaires, et la sensibilité des femmes donne contre toute attente à certains monuments un réel équilibre.

# MARBRERIES GÉNÉRALES

33, rue Bonaparte

PARIS



N° 11. — Le monument central en 1/4 de hauteur avec la statue debout sur le socle. — Hauteur totale, 10 mètres, largeur, 2 mètres, poids, 10 tonnes.  
 N° 12. — Le socle en 1/4 de hauteur avec la statue debout sur le socle. — Hauteur totale, 10 mètres, largeur, 2 mètres, poids, 10 tonnes.  
 N° 13. — Le socle en 1/4 de hauteur avec la statue debout sur le socle. — Hauteur totale, 10 mètres, largeur, 2 mètres, poids, 10 tonnes.  
 N° 14. — Le socle en 1/4 de hauteur avec la statue debout sur le socle. — Hauteur totale, 10 mètres, largeur, 2 mètres, poids, 10 tonnes.

10.000 fr.  
 17.000 fr.  
 12.000 fr.  
 18.000 fr.

15 Mai 1923

À Monsieur le MAIRE de ST-GENIES-S-TERRE,

J'ai l'honneur de vous retourner le projet d'érection d'un Monument aux Morts présenté par votre commune en vous faisant connaître qu'il a donné lieu, de la part de la Commission Technique, aux observations suivantes :

"Il nous apparaît que le monument destiné à cette modeste commune ne convient nullement au caractère du bourg au milieu duquel il doit être édifié; c'est une des nombreuses éditions d'une maison qui s'est consacrée à cette industrie; le goût est douteux et surtout les matières indiquées : soie en pierre silicatée et statue en bronzo-ciment ? ne résisteront pas à l'épreuve des intempéries et des rudes hivers de cette contrée.

"Nous émettons un avis défavorable."

Je tiens cependant à vous faire connaître que si ce projet était en voie de réalisation, je ne m'opposerais pas à ce qu'il en soit ainsi fait. Je vous demanderais, dans ce cas, de m'en faire retour pour le revêtir de mon approbation.

Le Préfet,



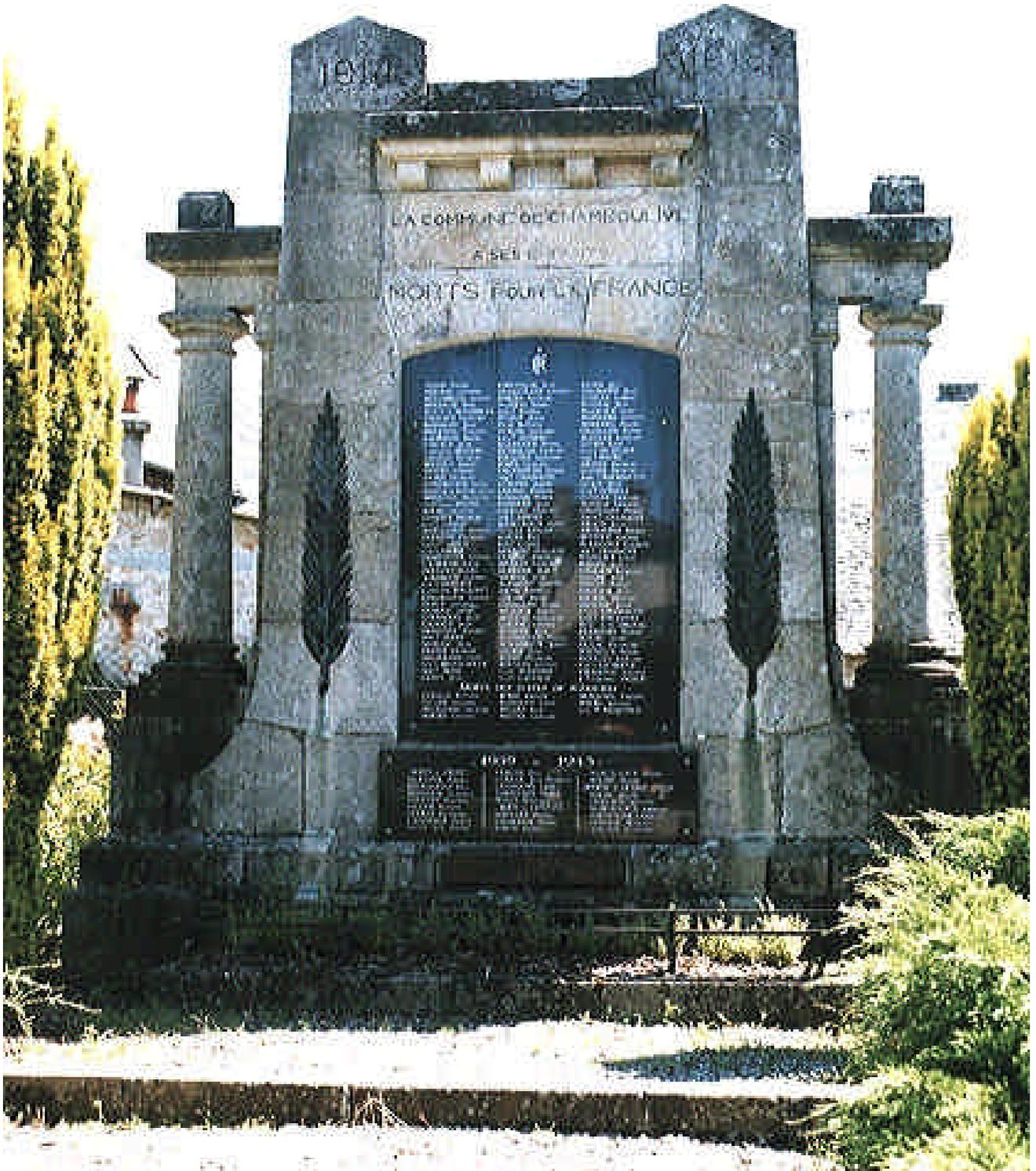


**Monument aux morts de la commune de RILHAC-TREIGNAC. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 2 Fi 1492.**



Monument aux morts de la commune de PEYRISSAC. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 3 Fi 1486.

Une **stèle** massive, expression d'un "primitivisme" dans l'art funéraire.



Monument aux morts de la commune de CHAMBOULIVE. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 3 Fi 157.

Un **fronton** et des **colonnes** rappelant les temples antiques.



Monument aux morts de la commune de SAINT-PAUL. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 3 Fi 1602.

Le **cercle** est un symbole d'éternité, il est ici associé à la **croix**, symbole très ancien et universel ; celle de Saint-Paul est simple, primitive, et différente de la croix chrétienne.



Monument aux morts de la commune de JUILLAC. Cl. B. Joudiou. Arch. dép. de la Corrèze, (non coté).

**L'urne funéraire** représente la mort. Associée aux drapeaux inclinés et au chêne, elle symbolise le sacrifice patriotique et le souvenir éternel.



Monument aux morts de la commune de **SAINTE-FÉRÉOLE**. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 3 Fi 154.

La **palme** représente naturellement la victoire, mais aussi l'immortalité.



Monument aux morts de la commune de JUILLAC. Cl. B. Joudiou. Arch. dép. de la Corrèze, (non coté).

La représentation des **armes** seules est peu fréquente. Ce bas-relief du monument de Juillac traduit , à travers cette levée des baïonnettes, la mobilisation patriotique. Il est encadré par **le glaive** de la puissance.



Monument aux morts de la commune de JUILLAC. Cl. B. Joudiou. Arch. dép. de la Corrèze, (non coté).

Les scènes de combat sont peu fréquentes ; la représentation du **champ de bataille** l'est davantage. L'intention narrative est cependant limitée : les barbelés forment ici un décor, où la violence est absente.



Monument aux morts de la commune de BORT-LES-ORGUES. Cl. J.-M. Nicita.  
Arch. dép. de la Corrèze, 3 Fi 185.

La **Patrie** reçoit le sacrifice des **citoyens-soldats**. Ces représentations appartiennent à la mystique républicaine depuis la Révolution.



**Monument aux morts de la commune d' ALLASSAC. Cl. B. Joudiou. Arch. dép. de la Corrèze, (non coté).**

**Cette allégorie de la **Victoire** couronne les braves tombés au champ d'honneur.**



Monument aux morts de la commune de SAINTE-FÉRÉOLE. Cl. B. Joudiou. Arch. dép. de la Corrèze, (non coté).

Le **casque** fait partie du registre figuratif lié à la guerre. À noter par ailleurs la femme penchée au-dessus de la stèle, qui est une jeune Corrézienne (épouse, fille, sœur de soldat ?) ; elle exprime le deuil.

## Quelques remarques sur les inscriptions

Les inscriptions portées sur les monuments aux morts corréziens se caractérisent par une relative uniformité. Dans une large majorité, la commune pleure ses enfants, « MORTS POUR LA FRANCE ». Cette formule était certainement la plus consensuelle.

Dans d'autres, assez nombreuses mais minoritaires, c'est la guerre patriotique qui est mise en avant. Les soldats sont « MORTS POUR LA PATRIE ». Plus intéressant, le monument aux morts d'Affieux indique que les soldats sont tombés « POUR LA DEFENSE DU PAYS ». La formule « *PRO PATRIA* », sacralisée par l'Église depuis le Moyen Âge, est présente dans quelques communes (Juillac, par exemple). Cette même signification apparaît dans l'association inhabituelle de « DIEU » et « PATRIE » (La Chapelle-Saint-Géraud). Toutes ces formules expriment l'attachement au culte des morts ; si la reconnaissance est implicite, elle est rarement inscrite (Sadroc).

Les inscriptions contribuent aussi à une glorification des morts. Les enfants tombés pour la patrie sont « GLORIEUX » (Saint-Robert), ou c'est leur mémoire qui l'est (Vars-sur-Roseix). Il est intéressant de constater qu'à l'instar des anciens croisés pour l'Église, ou des volontaires français de la Révolution, ceux qui sont tombés ne sont pas des morts comme les autres, mais des « MORTS HEROÏQUES » (Saint-Solve). Le combat de ces « HEROÏQUES SOLDATS » (Troche) ou « HEROS » (Espagnac) est à jamais immortalisé dans la mémoire collective.

Car la guerre de 1914-1918 n'est pas une guerre comme les autres. Par son ampleur et sa durée, elle mérite le surnom de « GRANDE GUERRE », que reprennent certaines inscriptions (Saint-Solve). Dans la mémoire patriotique, elle s'inscrit bien au-delà du deuil comme une grande épopée héroïque, ponctuée de glorieux combats. Plusieurs communes ont ainsi choisi d'inscrire les noms des principales batailles auxquelles les enfants du pays ont pris part. À Beaulieu, la Patrie en deuil porte ainsi un écu sur lequel sont gravés les noms des batailles. Mais ces inscriptions sont aussi présentes à Saint-Cyprien (Yser, Verdun) ou à Yssandon (les mêmes, avec la Somme). Plus simplement, et pour mieux insister sur la durée de la guerre, sur le monument de Forgès est inscrite la litanie des campagnes : « 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 ».

Ces inscriptions sont dans l'ensemble conformes à la mémoire sacrificielle et patriotique qu'a voulu transmettre la génération de la Grande Guerre. Quelques inscriptions plus originales méritent cependant d'être relevées. Le combat qui s'est achevé était juste : c'est ce que la République n'a pas cessé d'affirmer. À l'impérialisme allemand on a opposé la « GUERRE DU DROIT » (Vars-sur-Roseix). Loin de n'être qu'une simple justification des conceptions officielles françaises, cette inscription entre dans la catégorie, très peu représentée, qui insiste davantage sur la postérité, sur l'avenir de la patrie et de la civilisation, et en bref sur le sens de la « Grande Guerre ». À Palisse, les soldats sont tombés « POUR LA FRANCE ET POUR L'HUMANITÉ ». À Chaveroy, la modeste pyramide communale contient l'inscription « PAIX ET LIBERTÉ ».

Avec ses [enclos d'obus](#), de force brute que l'on espérait à jamais enchaînée, ces dernières inscriptions portent pour la postérité le message d'une génération qui a défendu la patrie, parce qu'elle n'avait pas le choix, mais qui nous demande surtout si ce sacrifice n'a pas été vain.



Monument aux morts de la commune d'ALBUSSAC. Cl. J.-M. Nicita. Arch. dép. de la Corrèze, 19- 004-i-27 (pré-inventaire).

Les **obus**, qui proviennent souvent du surplus militaire témoignent de la force brute de la guerre moderne. Enchaînés, ils portent le message pacifiste des anciens combattants : "Plus jamais ça !".